



Les erreurs à éviter lors de la souscription d'un PER

📅 22/05/2025

1 - Y placer toutes vos économies

Le [PER](#) est un placement long terme bloqué jusqu'à la retraite, sauf [circonstances exceptionnelles](#) (achat de résidence principale, invalidité, etc.). L'erreur serait donc de vouloir y transférer l'intégralité de votre épargne, au risque de vous retrouver coincé-e en cas de besoin ou d'imprévus.

Notre conseil : le PER, oui, mais pas à 100 % ! Gardez toujours une épargne de précaution disponible sur un autre livret ou un compte courant par exemple. Pensez à votre PER comme à une brique dans votre stratégie globale, et non pas comme à votre seul support.

2 - Ne pas prendre en compte les différents frais associés au PER

Tous les PER disponibles sur le marché ne sont pas égaux en matière de frais. On peut y trouver par exemple des frais d'entrée, des frais de gestion du contrat, des frais de gestion des supports d'investissement (en particulier pour les unités de compte), des frais d'arbitrage si vous modifiez votre allocation... On les détaille d'ailleurs dans notre autre article sur le sujet : [comment souscrire à un PER et bien choisir son contrat ?](#)



Ces coûts, parfois peu visibles, peuvent sérieusement rogner vos gains sur le long terme.

Sachez que pour un PER en ligne, les frais annuels tout compris tournent généralement autour de 0,7 à 1 %, tandis qu'ils peuvent grimper entre 1,5 et 2,5 % (voire plus) pour un PER en banque ou via un-e gestionnaire.

Notre conseil : comparez attentivement les grilles tarifaires, lisez les conditions générales, privilégiez les PER en ligne présentant peu de frais et ne vous arrêtez pas aux promesses de rendement.

3 - Ne pas comparer les contrats

Le marché du PER est vaste et hétérogène : chaque contrat affiche ses propres conditions en matière de frais, de supports d'investissement, de services et de souplesse de gestion. Tous les PER ne se valent pas, et les écarts de qualité peuvent être significatifs.

Ne pas prendre le temps de comparer, c'est risquer de vous engager dans un contrat mal adapté à vos objectifs... ou décevant sur le long terme.

Notre conseil : ne vous limitez pas à celui que propose votre banque par défaut. Au contraire, prenez le temps d'utiliser des comparateurs en ligne (comme le nôtre disponible juste ici), de consulter les classements des meilleurs PER ou de solliciter un-e conseiller-e indépendant-e.

4 - Ne pas adapter votre investissement à votre profil investisseur-e

Chaque épargnant-e est différent-e : certains cherchent la sécurité, d'autres visent la performance à long terme. Le PER doit s'adapter à votre profil investisseur-e : âge, horizon de placement, tolérance au risque, situation financière... autant de critères qui influencent la bonne répartition entre fonds en euros (sécurisés) et unités de compte (plus risquées).

Il est également important de garder à l'esprit que vous avez [le choix entre plusieurs options](#) pour gérer vos investissements. La gestion libre vous permettant de sélectionner vous-même les supports tandis que pour la gestion pilotée, c'est un-e professionnel-le qui ajuste l'allocation en fonction de votre profil et de votre horizon retraite.

Notre conseil : commencez par définir clairement votre profil investisseur PER : êtes-vous plutôt prudent-e, équilibré-e ou dynamique ? [Notre article sur le sujet](#) devrait vous aider à y voir plus clair.

5 - Mal comprendre la fiscalité à l'entrée et à la sortie

Le PER offre un bel avantage fiscal à l'entrée : les versements sont déductibles de votre revenu imposable (dans la limite d'un plafond annuel). Mais cette déduction n'est pas gratuite : à la sortie, vous serez fiscalisé-e selon le mode de récupération ([rente ou capital](#)) et la nature des versements.

Si vous négligez ces aspects, vous pourriez être désagréablement surpris-es au moment de récupérer leur épargne.

Notre conseil : informez-vous en amont sur les limites de la déduction fiscale, la fiscalité en sortie, en fonction du type de versements, et les cas de sortie anticipée. Nos articles ci-dessous devraient vous aider à y voir plus clair :

- [Fiscalité du PER : comment réduire ses impôts ?](#)

- [Les limites de la déduction fiscale sur le PER : comment bien en profiter ?](#)

- [Fiscalité à la sortie : rente ou capital ?](#)

- [Comment récupérer l'argent de son PER avant la retraite ?](#)

Bon à savoir : faire appel à un-e conseiller-e est également possible pour vous aider à évaluer la vraie économie d'impôt à l'entrée... et ce que vous paierez à la sortie.

6 - Choisir un PER peu diversifié en termes de supports d'investissements

Un PER performant offre une large diversification des supports d'investissement : actions, obligations, immobilier (SCPI, OPCI), ETF, etc. Choisir un contrat avec une offre limitée revient à mettre tous vos œufs dans le même panier, ce qui augmente le risque et peut réduire le potentiel de rendement. En effet, l'objectif de votre PER est de faire fructifier votre épargne jusqu'à la retraite, en plaçant votre argent sur des supports variés.

Cependant, face à la diversité des contrats, il peut être difficile de s'y retrouver, surtout si l'on n'est pas expert-e en investissements.

Notre conseil : vérifiez la qualité et la variété des supports. Privilégiez les PER qui permettent d'investir dans des ETF à faibles frais, d'accéder à des fonds sectoriels ou internationaux et de diversifier via l'immobilier par exemple. Assurez-vous également de la qualité du fonds en euros, particulièrement important à l'approche de la retraite, lorsque vous souhaitez sécuriser une partie de vos capitaux. Une allocation bien pensée, c'est le cœur d'un bon PER.

7 - Attendre la fin d'année pour souscrire

C'est un réflexe courant : ouvrir un PER en décembre pour maximiser la déduction fiscale. Sauf que cette stratégie de dernière minute n'est pas toujours optimale. À cette période, les plateformes sont saturées, les délais de traitement s'allongent, et on prend souvent moins le temps de comparer ou de bien investir les fonds.

Notre conseil : Anticipez ! Ouvrir un PER plus tôt dans l'année vous permet de choisir sereinement votre contrat, planifier plusieurs versements dans l'année et répartir votre investissement intelligemment.